

Votre contact

Christine DUJARDIN
03.20.72.17.15
cdujardin@ffb5962.fr

Durée

1,00 jour(s) - 7:00 heures

Coût

390 €HT/stagiaire

Public

Toute personne en charge de la gestion des contrats d'assurance construction (dirigeant, comptable, chargé d'affaires, conducteur de travaux, ...)

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques et supports

Un support de cours papier sera remis à chaque participant : l'apport théorique est toujours agrémenté d'exemples pratiques.

Evaluation

- Evaluation des compétences réalisée à l'oral tout au long de la journée par le formateur
- Quizz

Intervenant :

Jean Francis BINET
Consultant et formateur en assurance construction

Objectifs de la formation

Sélectionner les différentes assurances à souscrire pour savoir se protéger,
Savoir appliquer la loi quant aux responsabilités engagées
Connaître les sanctions des tribunaux

Programme

Tour de table et attentes des participants

Assurances et responsabilités en construction : les fondamentaux

- Les acteurs de la construction (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, entrepreneurs, sous-traitants...)
- Définition d'un ouvrage
- L'obligation d'assurance décennale
 - Qui est tenu de souscrire l'assurance de responsabilité décennale et de dommage ouvrage ?
 - Quels sont les ouvrages soumis à l'obligation d'assurance ?
 - A quelle date les assurances doivent-elles être souscrites ?
 - Défaut d'assurance et sanctions pénales
 - Modalités d'application des assurances obligatoires
 - Les garanties facultatives (dommages avant réception, dommages intermédiaires, dommages immatériels consécutifs,...)
- Points de vigilance dans la souscription du contrat d'assurance construction

Responsabilité des entreprises

- Une étape essentielle : la réception des travaux
- La charge des risques sur les travaux de l'entreprise avant réception
- Les garanties légales dues par les constructeurs
 - La garantie de parfait achèvement
 - La garantie de bon fonctionnement
 - La garantie décennale
- La responsabilité civile professionnelle des garanties légales
- La responsabilité du sous-traitant
- Les dommages causés aux existants

Les conditions d'intervention de l'assureur DO et de l'assureur responsabilité décennale en cas de sinistres

L'articulation de la gestion des sinistres en dommage-ouvrage et en responsabilité décennale
Schéma général des garanties

Quizz